

2021 - Les sous-ministres et directeurs généraux d'EDPE ont demandé à l'ASINB de présenter une motion visant à combiner les athlètes des écoles pour former une équipe afin de limiter éventuellement le transfert d'élèves à des écoles plus grandes dans le but de participer aux sports de l'ASINB.

Politique sur l'échange d'athlètes de l'ASINB

En permettant aux athlètes de faire partie d'une équipe d'une autre école, on augmenterait le nombre d'élèves-athlètes qui participent aux sports de l'ASINB, ce qui n'aurait pas été possible autrement à leur école d'origine en raison d'un nombre insuffisant de participants.

Les écoles peuvent présenter une demande si elles répondent aux critères suivants :

1. Les écoles ont un ou plusieurs athlètes voulant pratiquer un sport d'équipe, mais ne sont pas en mesure de former une équipe complète **OU** elles sont en mesure de former une équipe et n'ont pas rejeté d'athlètes après les essais, mais ont besoin d'athlètes supplémentaires pour compléter leur liste d'équipe.
2. La demande ne s'applique qu'aux activités d'équipe (base-ball, balle-molle, hockey sur gazon, football, claque, hockey, basket-ball, volley-ball et rugby).
3. Les populations combinées des écoles concernées (de la 9^e à la 12^e année) seraient utilisées pour déterminer la classification de l'équipe.
4. Les écoles doivent être situées à l'intérieur de la proximité géographique la plus proche (déterminée par l'ASINB en fonction des demandes soumises).

Le comité exécutif de l'ASINB examinera la demande, en consultation avec les présidentes de conférence de l'ASINB, et tiendra compte des éléments suivants :

1. L'école ou les écoles participantes n'ont pas été en mesure d'offrir ce sport au cours des années précédentes.
2. Le but et le placement de l'équipe profitent à ceux qui font partie de cette classification.
3. Le soutien des écoles membres de la classification où l'équipe participera.

Quand il fait partie d'une équipe scolaire, l'élève relève du directeur de l'école qui offre le sport. À des fins d'assurance, chaque élève demeure sous la responsabilité de l'école qu'il fréquente.

Lors de la demande, il n'y a aucune garantie qu'une équipe ou des élèves seront disponibles pour l'échange. La décision concernant la demande de l'équipe pour un échange d'athlètes est définitive.

2021 - EECD Deputy Ministers and Superintendents requested the NBIAA put a motion forth for combining school athletes to form a team to potentially limit some student transfers to larger schools for the purpose of participating in NBIAA sports.

NBIAA Shared Athlete Policy

The purpose of allowing athletes to participate on a team from another school would be to increase the number of student-athletes that participate in NBIAA sports, which would have not otherwise been available at their home schools due to insufficient numbers.

Schools may apply if they meet the following criteria:

1. Available to schools that have 1 or more athletes wanting to play a team sport, but not able to field a full team. **OR** Available to schools that are able to field a team, who have not made any athlete cuts after tryouts and require additional athletes to complete their full team roster.
2. Available for team activities only (baseball, softball, field hockey, soccer, football, cheerleading, hockey, basketball, volleyball and rugby).
3. The combined populations of the schools involved (grades 9-12) would be used to determine the classification of the team.
4. Available to schools that are located within the closest geographical proximity (determined by the NBIAA based on submitted applications).

The application will be reviewed by the NBIAA Executive Officers, in consultation with the NBIAA Conference Presidents and will take the following into consideration:

1. The participating school(s) has been unable to offer this sport in previous years.
2. The purpose and placement of the team benefits those within that classification.
3. Support from the member schools within the classification where the team will be participating.

While participating on a school team, the student is the responsibility to the school principal offering the sport. For insurance purposes, each student remains the responsibility of the school they attend.

Upon applying, there is no guarantee that a team or students will be available to fulfil the request. The decision of the Shared Athlete team application is final.